

Compte rendu du CEVU en tant que Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)

11 octobre 2013

Présents ou représentés :

Collège A : Mme Claudine Mélan, Mme Karine Duvignau, M. Jacques Lajarrige, M. Philippe Birgy (jusqu'à 12h 10), Mme Myriam de Léonardis, M. Philippe Canguilhem (jusqu'à 12h 15).

Collège B : M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps (jusqu'à 12h 15), M. Christian Valade (jusqu'à 12h 10), Mme Anne Rohr (à partir de 9h 10), M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa, M. Enrique Fraga (jusqu'à 10h 00, procuration à M. Philippe Birgy).

Collège IATOS : Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier (à partir de 9h 10), Mme Françoise Duprat, (jusqu'à 12h 35), Mme Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : Mme Justine Boix (jusqu'à 12h 10), M. Karim Brahim, Mme Léna Torset (jusqu'à 11h 45).

Collège des Personnalités extérieures : Mme Élodie Tesson (jusqu'à 12h 25), M. Michel Montagne (procuration à M. Patrice Bouyssières).

Invités : M. Fabrice Reneaud, Mme Hélène Ricaud-Droisy, M. Christian Mange, Mme Dominique Auvergne, Mme Rose-Mary Expert, Mme Anne Hébraud, Mme Ana Leal, Mme Nathalie Valière.

Excusée : M. Jean-Christophe Goddard, Mme Ingrid Charles, M. Pierre-Yves Pellefigue, Mme Anne-Claire Rattat.

Attachée de direction : Mme Valérie Sanchou.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Estrade.

Informations

➤ Réseau VP CEVU le 2 octobre 2013 à Paris

Ordre du jour de la réunion :

- Informations par Philippe LALLE : comité de pilotage d'APB.
- Cadre national des formations et nomenclature des mentions en Licence et en Master: séance d'information avec des représentants de la DGESIP (Dominique Pistoriau).
- Point sur les ESPE : bilan du lancement et questions
- Loi ESR du 22 juillet 2013

➤ Point sur la rentrée de l'ESPE

Comité de suivi ESPE mis en place par le ministère, qui a notamment lancé une enquête sur les effectifs.

1 700 étudiants inscrits ESPE ou UTM via une autre composante : 1 000 étudiants au 1^{er} degré, 450 inscrits au 2nd degré, 200 inscrits CPE, 100 étudiants sur la 4^{ème} mention.

Les personnels de l'ex-IUFM avaient alerté l'établissement sur un certain nombre de problèmes. Ils ont l'impression de ne pas avoir été entendus, et qu'aujourd'hui ils subissent les conséquences de cette indifférence.

Cependant, compte tenu des conditions de travail qui ont été celles que nous avons connues, jusqu'à la mise en place de l'ESPE, il est assez logique qu'un certain nombre de problèmes persistent.

Une hausse des effectifs entraîne des problèmes de moyens qui sont difficiles à supporter pour l'école interne, le second semestre, à l'heure actuelle, ne pourra se mettre en place. En plus des effectifs UTM/ESPE, l'école doit également gérer les étudiants issus des autres établissements (diplômes coportés avec l'UT1 et l'UPS)

➤ Point sur le fonctionnement de la CFVU

Avec l'adoption de la loi ESR, toutes les universités françaises travaillent actuellement à la mise en place des Conseils Académiques, à la réécriture de leurs statuts...

Les prérogatives de chaque Conseil vont changer.

Conseil scientifique → Commission Recherche (CR)

Conseil des Études et de la Vie Universitaire → Commission de la Formations et de la Vie Universitaire (CFVU)

Le Conseil Académique plénier réunit les deux Commissions.

Il en devrait pas y avoir de nouvelles élections d'ici la fin du mandat en cours des conseillers (sauf cas de démission du président).

La CFVU a un pouvoir délibératif sur les points suivants :

1. La répartition de l'enveloppe de moyens destinée à la formation telle qu'elle est allouée par le CA et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le CA
2. Les règles relatives aux examens
3. Les règles d'évaluation des enseignements

4. Des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants
5. Les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques
6. Des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement
7. Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant à l'établissement d'enseignement supérieur au titre de l'article L 123.-4-2.

Le Conseil Académique a pour rôle fondamental de faire se rencontrer les questions relatives à la formation et la recherche. En séance plénière, il a essentiellement un rôle de réflexion ; en séance restreinte, il a un rôle décisionnel sur les carrières des personnels et les postes, s'appropriant de la sorte les prérogatives du CA.

Le Conseil Académique se réunira selon toute probabilité 2 ou 3 fois par an, comme pouvait le faire le Congrès, pour mener une réflexion en amont de la prise en charge des dossiers.

Ce Conseil est présidé par le Président de l'université mais il ne prend pas part aux votes.

Au regard des prérogatives du Conseil Académique, il apparaît que les prérogatives de la Commission Recherche sont égales ou moindres par rapport à celles qui sont les siennes actuellement alors que les prérogatives de la Commission Formation et Vie Universitaire sont plus étendues, donnant ainsi un poids plus important aux formations.

Dans le courant de l'année 2014, les statuts de l'université seront réécrits, et la Commission Recherche, la Commission Formation et Vie Universitaire ainsi que le Conseil Académique devront se doter d'un règlement intérieur.

Un premier Conseil Académique plénier aura lieu le 26 novembre 2013.

1. Validation du compte rendu CEVU/CFVU du 20 septembre 2013

Il n'y a pas de demandes de corrections sur ce compte rendu.

La CFVU approuve à l'unanimité le compte rendu CEVU/CFVU du 20 septembre 2013.

Votants : 21
Pour : 21

2. Désignation

➤ **Désignation de deux étudiants pour le groupe de travail « Évaluation » et pour le groupe de travail « Étudiants salariés »**

Ce sont des groupes destinés à analyser la situation de notre université relativement à ces deux thèmes préoccupants et partiellement liés, ainsi qu'à élaborer des solutions pragmatiques et significatives pour les proposer aux instances de décisions. Questions de départ :

- comment rationaliser le calendrier et la temporalité des contrôles des connaissances à l'UTM ?

- comment améliorer l'accueil, l'accompagnement et plus généralement les conditions d'étude des étudiants salariés de notre université ?

Pour chacun de ces groupes il y aura, au départ, quelques propositions de base.

Trois réunions successives sont prévues de façon à boucler la réflexion et les propositions avant la fin du mois de novembre.

P. Bouyssières animera ces groupes.

Justine Boix, Steeve Charles, Karim Brahimy sont candidats aux deux groupes de travail.

Autre candidature : Leïla Laporte, élue au CA, présidente de l'UNEF Toulouse.

L'objectif de ces groupes sera, en 3 ou 4 réunions, de mener une réflexion, et de trouver des solutions qui pourraient être mis en œuvre dès septembre 2014.

Discussion

- Le groupe « Évaluation » fait suite à la réunion d'alerte lancée au printemps dernier à la demande du DEMA. Le groupe de travail change de composition, il doit rester limité à un petit nombre de participants pour travailler efficacement sur des solutions concrètes.

Il comprendra 1 représentant de chaque UFR, 2 représentants étudiants (désignés au cours de cette séance), un représentant de la Scolarité centrale, du SED, de la Formation Continue, VPD COM FOI, VP CEVU.

Claudine Mélan propose de participer également au groupe, au titre de la CFVU.

- Le groupe « Étudiants salariés », réfléchit à la façon d'aider l'étudiant avant qu'il n'échoue. L'enjeu est de repérer le plus vite possible ceux qui sont en difficulté et d'être très réactifs dans l'aide que nous pouvons leur apporter.

- L'enseignement à distance n'est pas la solution idéale, non plus que l'augmentation de l'empan des heures de cours (jusqu'à 20h, 22h). Chaque proposition devra être analysée quant à son impact sur les différents aspects de la formation.

Les cas sont multiples et il convient de tous les considérer, tel celui des étudiants qui travaillent sans contrat.

- Le SED sera naturellement associé à ce groupe de travail.
- Plutôt qu'une solution miracle, il conviendra plutôt de rechercher différentes solutions qui pourront se combiner et répondre au plus grand nombre, tout en prenant en compte les spécificités de fonctionnement de chacun des acteurs.

Claudine Mélan propose de participer à ce groupe, au titre de la CFVU.

- Un autre problème est soulevé : les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui souhaitent faire des études perdent leurs aides au retour à l'emploi. Ils sont donc obligés de s'inscrire en auditeurs libres, sans statut étudiant.

Il s'agit d'un problème lié à la politique de Pôle emploi en Midi-Pyrénées.

Quelle est la réglementation sur cette question ?

Quels sont les départements qui rencontrent ce problème ? Il faudra demander, par le biais de la Formation Continue qui a des relations régulières avec Pôle emploi, une évaluation au niveau régional à la suite de laquelle nous pourrions interpeller le Conseil Régional et le PRES.

Quelles autres universités rencontrent ce problème ? Ce recensement nous permettra de mener une action au niveau national, via le réseau des VP CEVU par exemple.

La CFVU approuve à l'unanimité ces candidatures aux groupes de travail « Évaluation » et « Étudiants salariés ».

Votants : 22
Pour : 22

Il est convenu que le groupe de travail « Étudiants salariés » se penchera également sur la situation des étudiants en situation de retour à l'emploi.

3. Commission Vie Universitaire et Culture (VUC)

➤ Validation de l'attribution d'un local associatif à la MIE à titre gratuit pour l'association RISA, année 2013-2014

Le CEVU du 21 juin 2013 avait reporté le vote sur l'attribution d'un local à titre gratuit à l'association RISA car celle-ci abrite une société de portage employant un salarié.

L'expertise demandée a été réalisée par les services, et la Direction Régionale des Finances Publiques atteste que RISA n'est pas assujettie à la TVA.

La CFVU approuve à l'unanimité l'attribution d'un local associatif à la MIE à titre gratuit pour l'association RISA, année 2013-2014.

Votants : 22
Pour : 22

➤ **Validation de l'avis du comité de pilotage du 14 juin 2013 sur l'agrément de l'association RISA pour l'accompagnement des UE d'Ouverture Citoyenneté**

L'agrément porte sur 2 des 3 postes qui avaient été présentés en juin.

La CFVU approuve à l'unanimité l'avis du comité de pilotage du 14 juin 2013 sur l'agrément de l'association RISA pour l'accompagnement des UE d'Ouverture Citoyenneté.

Votants : 22

Pour : 22

➤ **Renouvellement de la subvention de 800 € à l'association EIMA (sur présentation des bilans moral et financier)**

La subvention EIMA sera désormais portée par la DIVE à laquelle est reversé le budget PAIE. Ce budget comprend l'axe aide aux associations.

Cette association très dynamique organise chaque année plus de 70 manifestations et les adhésions (3€) ne permettent pas de financer toutes ses activités, ce qui explique la demande annuelle de subvention.

Une discussion est lancée sur le fait que les actions organisées soient proposées aux adhérents (et non à l'ensemble des étudiants). Est avancée l'idée que, d'une part, le projet associatif prévaut sur la consommation de sorties, avec la possibilité pour les étudiants d'investissement personnel et de participation à l'organisation de leurs activités. D'autre part, l'adhésion permet d'assurer les participants lors de sorties.

Il est souligné que lorsqu'EIMA propose un projet, via le FSDIE, la manifestation est par contre ouverte à tous les étudiants.

La CFVU approuve à l'unanimité le renouvellement de la subvention de 800 € à l'association EIMA.

Votants : 22

Pour : 22

➤ **Bilan des journées Intégration (du 09/09/2013 au 20/09/2013)**

Présentation Ana Leal.

Ce dispositif en est à sa 3^{ème} année de fonctionnement. Chaque année, une nouvelle forme d'inscription a été testée, et il semble que la solution de cette année soit la bonne : au moment de l'inscription en ligne, pour les nouveaux arrivants, un rendez-vous est systématiquement proposé.

Cette solution permet de toucher l'ensemble des étudiants, et d'avoir une meilleure gestion des listes de participants ainsi que des groupes.

Le nombre de 4 000 étudiants considérés par les utilisateurs du logiciel APB (étudiants en première année) semble la bonne moyenne, car chercher à contacter tous les nouveaux arrivants (8 000) ne serait plus possible à gérer comme tel.

135 étudiants étaient candidats pour être guides, 92 ont finalement pu assurer leur engagement (les autres ont trouvé un emploi et n'étaient plus disponibles à cette période).

1 450 étudiants ont réellement bénéficié du dispositif pour 4 200 rendez-vous prévus. Les 40 % d'évaporation correspondent à ce qui avait été constaté les années précédentes et correspondent en partie à l'inattention des étudiants qui, très souvent, ne notent pas la date du rendez-vous.

Le budget de cette action est de 13 000€ soit :

- 50 % pour la restauration : repas du midi offert (moitié du repas offert aux étudiants pris en charge par l'université, l'autre moitié par le CROUS) et rafraîchissement en fin de journée
- 20 % pour des vacances étudiantes
- 20 % pour la logistique
- 10 % pour la communication

La réussite de ce dispositif s'appuie :

- Sur les services et composantes qui, par leur implication et la qualité de leur accueil, suscitent l'intérêt des étudiants. Sont visités : les 5 UFR et tous les départements, la BUC, le SUAPS, le CIAM la librairie Études, l'arche et la DIVE, les RI, les lieux de convivialité du campus et les amphis, le PC sécurité (nouveau dans le dispositif cette année), la DOSI, le SIMMPS et la MIE
- Le partenariat avec le CROUS et le RU du Mirail : une partie du repas est offert pour les journées d'intégration, les repas de la journée de formation, et rafraîchissement à la fin de la journée (à prix coutant).
- Sur les étudiants bénévoles : originalité dans l'animation, richesse de l'investissement, mise en place de jeux (ex. : au Centre de Ressources en Langues). Ils vont au-delà de ce que le dispositif leur demande, se montrent très créatifs. Sans attente de retour.

Les guides, en remerciement, se voient offrir par l'université le T-Shirt, qui remporte chaque année un vif succès ; une carte photocopieur à la BUC ; un repas de clôture (avec le Président) et une attestation de compétences (qui pourra enrichir leur CV). Ils ont également la possibilité, pour les étudiants de licence, de faire valider cette expérience dans le cadre de l'UE d'ouverture- citoyenne.

Les retours sont très positifs, tant du côté des services qui constatent l'intérêt du public, que du côté des étudiants.

Des bilans des journées sont réalisés au sein de chaque groupe en fin de journée, puis entre guides. Cela a permis des régularisations rapides en cas de problèmes lors des inscriptions.

Discussion

On pourrait imaginer que les guides qui le souhaitent puissent continuer à parrainer les étudiants tout au long de l'année, une fois les cours repris, pour d'autres types de questions.

On constate que, parfois, la relation perdue, profitant de l'élan de la rencontre. Cette relation appartient à chaque groupe et à chaque guide et ne peut être institutionnalisée.

Un avantage constaté de ces journées est le fait que les étudiants, visitant les services, identifient et abordent une première fois des interlocuteurs qu'ils auront à solliciter plus tard. Le pas est alors plus facile à franchir.

La question des étudiants réalisant leurs études via le SED, présents sur le campus pour leur inscription en Master se pose en termes d'accueil : ils ne connaissent pas le campus et auraient aussi besoin d'un dispositif d'intégration.

Marc Rivère, à l'initiative du dispositif de parrainage des étudiants, est remercié.

4. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

➤ **Conférence des formations du 27 septembre 2013**

Les grandes lignes de la conférence sont présentées par H. Ricaud-Droisy.

- les textes, les évolutions relatives aux diplômes et à la licence en particulier,
- les principes des maquettes de licences à 1 500 heures qui sont actuellement travaillées dans les composantes,
- les modalités de calculs permettant d'arriver à ces 1 500 heures,
- l'évolution du travail relatif à la prise en compte de l'acquisition des compétences et la généralisation de l'e-portfolio (question des outils),
- l'évolution des disciplines associées (notamment les sensibilisations relatives aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation),
- l'évolution du contrôle des connaissances (en particulier avec le contrôle continu intégral qui se mettra progressivement en place),
- la prise en compte d'une politique de site garantissant la cohérence et la non concurrence entre les formations mais qui nous contraindra à des concertations avec les différents établissements (ex. : Sciences éco gestion avec l'UT1 ou psychologie avec le CUFR Champollion).

Discussion

Pour parler du financement des formations et des heures enseignants, Michael Pouzenc sera invité au prochain CEVU.

Les UE de méthodologie et les UE transversales vont évoluer plus une plus grande harmonisation.

Pour les IUT, les programmes ont été rénovés l'année dernière, le travail de passage à 1 800 heures (à moyens constants) a déjà été conduit.

Un décloisonnement des licences générales et des licences professionnelles est annoncé, mais tant qu'il n'y aura pas de précisions du ministère, nous ne lancerons pas le chantier.

➤ **Activités pédagogiques 2014**

Présentation d'une proposition de répartition des fonds consacrés aux projets pédagogiques pour 2014 (soit 225 000€).

Discussion

Le message renvoyé aux écoles et instituts, du fait du non financement des projets, est très négatif. Ce point avait d'ailleurs déjà été évoqué en COM FOI le 4 octobre.

Il est rappelé que rien n'existe actuellement pour soutenir les Masters.

Les conseillers estiment que les projets récurrents ne peuvent être réduits à des pourcentages. Les enseignants en ont assez de faire des fiches, de proposer des projets et de se voir sous-financés.

Les conditions d'enseignement ne sont pas bonnes, il n'y a pas assez de groupes. L'université doit définir ses priorités, arrêter le saupoudrage ou les mesures qui sont en fait des valeurs d'ajustement du budget général.

Le Conseil décide de reporter sa décision.

Les fonds pédagogiques ne relèvent plus aujourd'hui du plan licence, l'établissement est maître des critères qu'il souhaite mettre en œuvre.

Ce travail de définition des critères doit être mené en CFVU, et au regard de ces critères, une répartition sera réalisée.

Le Vice-président Vie Universitaire et Culture rappelle qu'au sein du CEVU, les budgets fonctionnent en vases communicants. En 2013, le budget VUC a été réduit de manière drastique au profit des projets pédagogiques. Cette année, il n'acceptera pas de voir à nouveau son budget dépourvu.

Questions diverses

➤ **Questions à la DSI sur la pollution de la messagerie professionnelle par les spams**

La DSI a fait parvenir l'explication suivante :

« Le dispositif anti-spam (identique à celui de Paul Sabatier) subira une évolution courant 2014.

Dès que les dispositifs anti-spam progressent, les spammers modifient leurs types d'attaque.

Pour cette raison, notre solution absolument pertinente en 2011, voit son efficacité baisser au fil des mois. »

La séance de la CFVU est close à 12h 45